



procès verbal refus de ma bonne fois pour le règlement de station

Par **denjean**, le **27/11/2012** à **17:07**

Bonjour ,

j'ai reçu une amande pour non paiement de stationnement j'ai donc envoyé la preuve de mon paiement ,avec l'original de mon ticket a ce jour on refuse ma bonne fois que le ticket est pas une preuve , alors que faut t'il de plus ? bien sur c'est le pot de terre contre le pot de fer.
j'aimerais s'avoir le recours

Merci de bien vouloir me répondre.

MONSIEUR DENJEAN

Par **razor2**, le **28/11/2012** à **10:11**

Bonjour,

Il ne vous reste plus qu'à écrire à nouveau à l'officier du ministère public qui a du rejeter votre première demande et à lui demander que votre contestation soit renvoyée devant la juridiction compétente. Mais vous passerez donc devant un juge, avec une demi journée de congés à poser...Pour 17 euros, cela en vaut il le coup?

Par **denjean**, le **28/11/2012** à **21:52**

Merci d'avoir bien voulu me répondre je vais donc payer mon procès verbal ,je ne mettrai plus de ticket de stationnement , procès verbal + paiement de stationnement par ticket je trouve que c'est injuste .

cordialement

Monsieur DENJEAN

Par **seb544**, le **29/11/2012** à **09:10**

[citation]pour 17 euros cela en vaut il le coup[/citation]

c est à mon avis plus une question de principe que d argent.

Si passage devant le juge il y à , le demandeur est en droit de demander une indemnité correspondant à l éventuelle perte de salaire de la demi journée .

Si un jour un tel cas m arrivait , je n hesiterai pas à saisir la justice et ce même si l amende était de 10 centimes

je pense que une personne respectueuse de la loi devrait être encouragée à ne pas se laisser impressionner par les démarches administratives (mais ça reste juste mon avis :-))